RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 06211
Numéro SIREN : 337 662 217
Nom ou dénomination : A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE INTERNATIONAL)

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt 50125

AM INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 768 200 euros
Siège social : 31 Rue Poussin
75016 PARIS
337 662 217 RCS PARIS

50125

Certifié
conforme
à l'original

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

DU 23 JUIN 2023

Le 23 juin 2023, à 11 heures, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Zyad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Zyad LIMAM et Madame Emmanuelle PONTIE, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence LIMOUSIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 45 699 actions, soit 59,5 % des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2022
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités;
- Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation au Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 1 500 000 euros, d'une ou plusieurs augmentations de capital social, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés ;
- Date d'effet de délégation de compétence ;
- Rapport complémentaire des délégations de compétence ;
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39. 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 108 273 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Le solde du report à nouveau après affectation sera de (973 952) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement tant les résolutions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constaté que le capital était entièrement libéré, décide de déléguer au Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 1 500 000 euros d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés :

- par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
- par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires ou de préférence existantes ;

Dans ce cadre et sous ces limites, le Président disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire des délégations de compétence en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 2 du Code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Zyad LIMAM

La Secrétaire
Madame Laurence LIMOUSIN

Les Scrutateurs

Monsieur Zyad LIMAM

Madame Emmanuelle PONTIE

AM INTERNATIONAL

31 RUE POUSSIN

75016 PARIS

COMPTES ANNUELS

Certifié
conforme à l'original

AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONA
11 RUE DES LAITIERES

94300 VINCENNES
0143743991

Dossier N° AMI en Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 33766221700039 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le. 31122021 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	94 471	AG 85 616	8 855	15 166
	Fonds commercial (1)	AH	605 223	AI	605 223	605 223
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	47 734	AU 45 091	2 643	4 183
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	200	CV	200	200
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	5 003	BE	5 003	5 003
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	752 631	BK 130 707	621 923	629 774
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	584 127	BY 80 265	503 862	499 594
	Autres créances (3)	BZ	70 267	CA	70 267	57 092
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	764	CG	764	8 906
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 150	CI	5 150	5 861
	TOTAL (III)	CJ	660 308	CK 80 265	580 043	571 454
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 412 939	1A 210 972	1 201 966	1 201 228

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations | Stocks | Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° AMI en Euros

AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 768 200)	DA	768 200	768 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	371 778	371 778
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 353	9 353
	Report à nouveau	DH	865 679-	692 928-
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	108 273-	172 751-
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	175 379	283 652
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	262 754	250 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	101 653	102 235
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	507 800	402 528
	Dettes fiscales et sociales	DY	135 970	130 113
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 307	28 952
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 105	3 749
	TOTAL (IV)	EC	1 026 588	917 577
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 201 966	1 201 228

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	807 457	698 446
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	43 622	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	79 834	FE	48 645	FF	128 479	128 801
	Production vendue services*	FG	201 468	FH	828 803	FI	1 030 271	942 063
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	281 302	FK	877 448	FL	1 158 750	1 070 864
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 748	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 109	6 053
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 169 606	1 076 917
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	540 743	510 556
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 442	5 266
	Salaires et traitements*					FY	505 247	482 480
	Charges sociales (10)					FZ	193 550	183 883
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	9 364	14 869
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	17 164	51 235
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 274 510	1 248 288
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	104 904-	171 371-
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	1	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 371	1 381
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 371	1 381
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 369-	1 381-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	108 273-	172 751-

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 169 608	1 076 917
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 277 881	1 249 669
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	108 273-	172 751-

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

							Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières					HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *					HP	2 880	
	- Crédit bail immobilier					HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
(9)	Dont transferts de charges					A1	1 748	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	16 709	39 340
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie n'a pas eu d'impact sur les comptes de notre société arrêtés au
31/12/2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

AM INTERNATIONAL
75016 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	698 181		1 513
Installations générales agencements aménagements divers	11 688		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 045		
TOTAL	47 734		
Autres participations	200		
Autres titres immobilisés	5 003		
TOTAL	5 203		
TOTAL GENERAL	751 118		1 513

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			699 694	699 694
Installations générales agencements aménagements divers			11 688	11 688
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 045	36 045
TOTAL			47 734	47 734
Autres participations			200	200
Autres titres immobilisés			5 003	5 003
TOTAL			5 203	5 203
TOTAL GENERAL			752 631	752 631

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	77 792	7 824		85 616
Installations générales agencements aménagements divers	11 688			11 688
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 863	1 540		33 403
TOTAL	43 551	1 540		45 091
TOTAL GENERAL	121 343	9 364		130 707

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 824				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 540				
TOTAL	1 540				
TOTAL GENERAL	9 364				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	80 265				80 265
TOTAL	80 265				80 265
TOTAL GENERAL	80 265				80 265

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	584 127	584 127	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92	92	
Taxe sur la valeur ajoutée	69 631	69 631	
Débiteurs divers	444	444	
Charges constatées d'avance	5 150	5 150	
TOTAL	659 544	659 544	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	43 622	43 622		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	219 131	0	219 131	
Fournisseurs et comptes rattachés	507 800	507 800		
Personnel et comptes rattachés	57 683	57 683		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 707	50 707		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 144	22 144		
Autres impôts taxes et assimilés	5 436	5 436		
Groupe et associés	101 653	101 653		
Autres dettes	15 307	15 307		
Produits constatés d'avance	3 105	3 105		
TOTAL	1 026 588	807 457	219 131	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 869			

AM INTERNATIONAL
75016 PARIS

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441l.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						50
Montant total des factures concernées		14 218	28 030	3 402	91 970	137 620
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	1.31 %	2.59 %	0.31 %	8.50 %	12.72 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux : 60

II - Article D. 441l.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						73
Montant total des factures concernées		2 640		2 565	94 457	99 662
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	0.11 %	%	0.11 %	4.07 %	0.11 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux : 60

III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					93
Montant total des factures concernées	13 699	74 409	23 647	20 751	68 394	187 201
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	1.27 %	6.88 %	2.19 %	1.92 %	6.32 %	17.30 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux : 60

IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						101
Montant total des factures concernées		150 785	15 000		452 358	618 143
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	6.50 %	0.65 %	%	19.51 %	26.66 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux : 60